

PAR COURRIEL

Québec, le 23 avril 2025



**Objet : Réponse - Demande d'accès à des documents**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 7 avril 2025 pour l'obtention des documents suivants :

- *Le nombre d'inspections réalisées pour s'assurer du respect de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme respectivement pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;*
- *Le nombre de constats d'infraction qui ont été remis en lien avec la Loi concernant la lutte contre le tabagisme respectivement pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.*

Aux termes de nos vérifications, nous sommes en mesure de vous informer que, pour l'année 2022-2023, 3 967 visites d'inspection ont été réalisées pour s'assurer du respect de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (« LCLCT »). Ce nombre est de 4 175 pour l'année 2023-2024 et de 4 625 pour l'année 2024-2025.

Pour l'année 2022-2023, un total de 1 132 constats d'infraction ont été remis en lien avec la LCLCT. De ce total, 424 constats ont été remis à des exploitants tandis que 708 constats ont été remis à des individus. Le total des constats remis pour 2023-2024 est de 1 217 dont 462 l'ont été à des exploitants alors que 755 à des individus. Pour l'année 2024-2025, un total de 942 constats ont été remis dont 361 à des exploitants et 581 à des individus.

À noter que le nombre de constats indiqué inclut les rapports d'infraction général qui sont transmis pour approbation au Directeur des poursuites criminelles et pénales et qu'il lui appartient de les autoriser.

En terminant, si vous êtes insatisfait de notre réponse, soyez informé qu'en vertu de la Loi, vous avez des recours. Nous joignons à la présente une note explicative à cet effet intitulée « Avis de recours ».

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.



Me Anne de Ravinel, responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

N/Réf. : 25-SQ-0001-77-01

p.j Avis de recours